

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN419

présenté par

M. Marleix, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme D'Intorni,
Mme Alexandra Martin, Mme Serre et Mme Tabarot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 88, insérer l'alinéa suivant :

« Le Parlement vote l'actualisation législative de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rappeler par cet amendement dans le rapport annexé que le Parlement vote l'actualisation de la LPM.